
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 avril 2024 à 19 h
Pavillon Henri-Bourassa
6100, rue Pascal**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire-rechercheuse
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

M. Bienvenu-Olivier Ntumba, attaché politique
M. Hassan Lif, responsable de soutien aux élus
Mme Lila Bentalha, secrétaire de direction
Mme Hélène Mercier, commandante, PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : 17

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé en mémoire de M. Dan Philip, récemment décédé.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence des représentants du PDQ 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA24 10 070

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 avril 2024, à 19h00.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 avril 2024, à 19 h 00 avec la modification suivante :

- L'ajout du point 30.05.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.e.s.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Retour du congé de la fête de Pâques;
 - Semaine de l'action bénévole du 14 au 20 avril 2024
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide Clermont

Point d'information :

- Inauguration des points de services des éco-quartiers le 6 avril 2024
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarac

Point d'information :

- Mois de l'autisme.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Éclipse scolaire du 8 avril 2024.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clarac

Points d'informations :

- Changement des interdictions de stationnement;
 - Date limite pour enlever les abris temporaires est le 15 avril 2024.
-

10.03 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19h15.

Questions des citoyens présents dans la salle :

M. Pierre Lacombe

- Informations sur les inondations – autres séances d'informations à venir;
- Dédommagement pour la vente d'une propriété touchée par les inondations.

Mme Carmel-Antoine Bessard

- Délai d'émission d'un permis suite au dépôt d'une demande;
- Amélioration du support technique/information du portail de l'urbanisme.

M. Réal Monbaron

- Propreté au coin du boul. Léger et de la rue Lanthier – ancien restaurant.

M. Robert Guilbault

- Séances d'informations pour les inondations – rencontres statutaires sur divers sujets/problématiques à venir.

Questions reçues via le formulaire électronique :

M. Evangeliste Castilloux

- Prolongation de l'activité du bâton-rondelle à l'aréna Fleury pour la période estivale.

Mme Aurée Verreault

- Dates des séances d'informations pour les résidents touchés par les inondations.

Mme Lise Gallant

-Prolongation de l'activité de patinage libre et de bâton rondelle à l'aréna Fleury et Rolland.

Mme Mélanie Lapierre

-Pistes cyclables sur Jean-Meunier et dans certains secteurs industriels ou peu fréquentés.

Fin de la période de questions du public à 19h40.

Suspension de la séance à 19h42.

Reprise de la séance à 19h53.

CA24 10 071

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA24 10 072

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1249864002

CA24 10 073

Adjuger à Construction Irénée Paquet & Fils Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 971 303,63 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection majeure du chalet du parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 894 834,65 \$ pour les contingences, une dépense de 231 740,16 \$ pour les incidences, pour une dépense totale de 6 097 878,44 \$ taxes incluses.

Appel d'offres 1134 / 05 soumissionnaires.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor, Mme Christine Black, Mme Chantal Rossi et M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Irénée Paquet & Fils Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 971 303,63 \$ taxes incluses, le contrat 1134 pour la réfection majeure du chalet du parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 894 834,65 \$ taxes incluses, à titre de contingence pour des dépenses imprévues au chantier;

QUE soit autorisée une dépense de 231 740,16 \$ taxes incluses, à titre d'incidences pour l'achat d'équipements et services par l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense totale de 6 097 878,44 \$ taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1247387001

CA24 10 074

Annuler le contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus, octroyé au Groupe Sanyvan Inc. au montant de 381,568.68\$ taxes incluses.

Appel d'offres 23-20225

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit annulé le contrat de nettoyage et vidange complète des puisards incluant le transport et la disposition des résidus octroyé au Groupe Sanyvan Inc. au montant de 381 568, 68\$ taxes incluses. Appel d'offres 23-20225.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249379001

CA24 10 075

Octroyer au Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 245 000,23 \$, taxes incluses, un contrat de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de trois ans.

Appel d'offres 23-20181

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit octroyé au Groupe Sanyvan Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 245 000,23 \$, taxes incluses, le contrat 23-20181 de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de trois ans;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249913002

CA24 10 076

Annuler la résolution CA 23-10284 et accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne en remplacement de celle accordée au Bottin Haïtien.com le 2 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit annulée la résolution CA23 10 284 adoptée au conseil d'arrondissement du 2 octobre 2023;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Journée Cuisine Haïtienne en remplacement de celle accordée au Bottin Haïtien.com le 2 octobre 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1231038020

CA24 10 077

Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 23 mai 2024 et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une dépense de 300 \$ à la Fondation du Cégep Marie-Victorin pour la tenue de la soirée annuelle du Mérite scolaire qui aura lieu le 23 mai 2024 afin de contribuer à la remise des bourses aux étudiant.e.s s'étant démarqué.e.s tant sur le plan académique que personnel, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1247606010

CA24 10 078

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC) pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 50e anniversaire de sa création, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès du Conseil Régional des Personnes âgées Italo-Canadiennes (CRAIC) pour l'achat d'une publicité dans le cadre du 50e anniversaire de sa création, qui aura lieu le 26 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247606011

CA24 10 079

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite lors de la 13e édition du tournoi de golf annuel prévu le 30 mai 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite de deux trous du parcours de golf lors de la 13e édition du tournoi de golf annuel prévu le 30 mai 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1247606012

CA24 10 080

Accorder une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, de la 20e édition qui aura lieu le 25 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, de la 20e édition qui aura lieu le 25 avril 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2024.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1247606013

CA24 10 081

Entériner une contribution financière de 450 \$ à Radio Centre-Ville Saint-Louis afin de soutenir la tenue de leur Gala annuel qui avait eu lieu le samedi 23 mars dernier, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 450 \$ à Radio Centre-Ville Saint-Louis afin de soutenir la tenue de leur Gala annuel qui avait eu lieu le samedi 23 mars dernier.

ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1247606009

CA24 10 082

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ aux écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa pour la persévérance scolaire et à l'Association de graduation de l'école secondaire Lester B. Pearson, soit un montant de 500 \$ pour chaque école et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s. Les bourses seront remises aux élèves en fin d'année lors de la cérémonie de graduation et du Gala d'excellence en 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ aux écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa pour la persévérance scolaire et à l'Association de graduation de l'école secondaire Lester B. Pearson, soit un montant de 500 \$ pour chaque école;

ET QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1247606008

(M. Philippe Thermidor donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 083

Approuver et déposer les rapports mensuels au 29 février 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 29 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247606006

CA24 10 084

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 29 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1247606007

CA24 10 085

Autoriser la réalisation d'ouvertures exploratoires au niveau du bâtiment et du sol de la Maison Brignon-dit-Lapierre, interventions qui sont en lien avec la stratégie de conservation qui sera réalisée pour le bâtiment afin d'en assurer sa pérennité.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la réalisation d'ouvertures exploratoires au niveau du bâtiment et du sol de la Maison Brignon-dit-Lapierre, interventions qui sont en lien avec la stratégie de conservation qui sera réalisée pour le bâtiment afin d'en assurer sa pérennité.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247387002

CA24 10 086

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 60 000 \$, accordé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet "Vers une mobilité active à Montréal-Nord" et d'approuver une convention à cette fin.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit demandé au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 60 000 \$, accordé par le Ministère des transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet "Vers une mobilité active à Montréal-Nord" et d'approuver une convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1247987003

CA24 10 087

Autoriser la dépense de 1 246 000 \$ dans le cadre du projet de construction de la Bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, pour la construction du stationnement, dont le contrat sera octroyé par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la dépense de 1 246 000 \$ dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade, pour la construction du stationnement, dont le contrat sera octroyé par le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1249171003

CA24 10 088

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge latérale droite de 1,51 m au lieu de 2,28 m pour le bâtiment situé au 11195, avenue Cadieux, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale droite de 1,51 m au lieu de 2,28 m, pour le 11195, avenue Cadieux;

QUE cette autorisation soit conforme au certificat de localisation, préparé par PLG, arpenteur-géomètre, daté du 11 novembre 2022;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1249864003

CA24 10 089

Adopter le premier projet de résolution PP-063 afin de permettre la construction de 4 bâtiments résidentiels de 8 logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-063 visant à autoriser la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une cour anglaise et des escaliers extérieurs donnant accès à un niveau autre que le rez-de-chaussée en marge avant principale pour les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170;

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 en autorisant une aire de stationnement localisée en partie sur un terrain autre que celui du bâtiment principal pour les lots 6 406 168 et 6 406 169.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET CE, conformément aux documents déposés, soient :

- Plan projet d'implantation préparé par Alain Lafond architecte, daté du 29 janvier 2024;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, soit le 3645-3647, rue Sabrevois.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1247040002

CA24 10 090

Adopter le règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Attendu qu'une copie du Règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement numéro 1656-3 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1237177008

CA24 10 091

Adopter le Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001 a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA24-10-0001-1 sur les tarifs (exercice financier 2024) modifiant certaines dispositions du Règlement RGCA24-10-0001.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1232874002

CA24 10 092

Déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 14 mars 2024 et adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1247040001

CA24 10 093

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

AVIS est donné par M. Philippe Thermidor qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA08-10-0007-4 modifiant l'article 36.3 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

40.06 1247987004

CA24 10 094

Titulariser M. Mathieu Boucher, à titre de menuisier d'installations à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 avril 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Mathieu Boucher, matricule 100263678, à titre de menuisier d'installation (emploi 607880, poste 77614), groupe de traitement 14-017, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 avril 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1246562002

CA24 10 095

Abolir le poste d'opérateur dépanneur (#95608) demeuré vacant en contrepartie de l'ajout d'un poste de chauffeur opérateur B.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit aboli le poste (#95608) d'opérateur dépanneur demeuré vacant en contrepartie de l'ajout d'un poste de chauffeur opérateur B;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1237768003

CA24 10 096

Renouveler la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme et de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, comme président suppléant à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit renouvelée la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, président du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025;

ET QUE soit renouvelée la nomination de M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, président suppléant du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 avril 2024 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1249171002

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2024.